

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement du verrou hydraulique de Rennemoulin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Tourelle

Prénom Marc

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

HYDREAULYS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marc TOURELLE, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 8 9 3 1 6 0 0 0 1 8

Forme juridique

Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 10	OBJET de l'EXAMEN au CAS par CAS Consolidation ou protection de berges, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieure ou égale à 200 m
Rubriques 3.1.2.0, 3.1.4.0 et 3.2.6.0	Autorisation

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise en place d'une buse ovoïdale de dimensions 265 x 150 cm pour une longueur de 200m qui sera mise en eau uniquement lors de crues (soit moins de 10 jours par an en probabilité statistique) en parallèle du cours d'eau. Les aménagements sont proposés de manière à abaisser la ligne d'eau en cas d'une crue de type 2001 à l'amont des ponts du moulin.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise la protection des biens et des personnes, la protection du patrimoine et du paysage sur la commune de Rennemoulin.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Impacts hydrauliques

Un impact potentiel existe en cas de survenance d'une crue débordante pendant la durée des travaux. Des installations de chantier proches du lit mineur pourraient localement entraîner des modifications des écoulements. La planification du chantier est réalisée en tenant compte du risque de crue.

Impacts sur les eaux souterraines

Les principales causes de pollution pendant la phase travaux sont liées aux terrassements et aux installations provisoires de chantier. Les impacts potentiels sont les déversements accidentels de produits ou substances polluantes : hydrocarbures des engins de chantier, matériaux de constitution des ouvrages, boues, ... ; Dans la plupart des cas, ces substances peu miscibles à l'eau pourraient être très rapidement récupérées, sous réserve que des moyens humains et du matériel disponible soient à proximité. Les mesures de sécurité sur le chantier répondront à cette règle.

Impacts sur la qualité physico chimique de l'eau

Les impacts sur la qualité physico-chimique de l'eau peuvent être les suivants :
Risques de déversements accidentels de produits ou substances polluantes :
Risque de pollution par les matières en suspensions :
Augmentation de la turbidité de l'eau

Impacts sur les sols => Remise en état des sols après travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Impacts hydrauliques

A l'issue des modélisations réalisées par SAFEGE, il apparaît que :

Le niveau d'eau en état aménagé dans la partie de la zone de stockage amont est nettement plus bas (environ 15 cm) que celui de l'état initial.

Au niveau des habitations, on constate un abaissement de la ligne d'eau autour de 65 cm et au niveau du parapet amont de 80 cm environ.

Au niveau de la sortie de la buse, on constate un rehaussement de la ligne d'eau en état aménagé de l'ordre de 15 cm. Cette surcote vient s'annuler dans le secteur de renaturation. Puis, l'état aménagé présente une ligne d'eau inférieure de 6 cm à celle de l'état initial à partir du PM 1910 environ.

On peut également constater que les lignes d'eau sont relativement équivalentes entre les 2 états et qu'aucune surcote significative n'apparaît sur le profil en long du ru dans la section aval.

Pas d'impacts sur les eaux souterraines

Pas d'impacts sur la qualité physico chimique de l'eau

Pas d'impacts sur les sols

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier d'autorisation environnementale a été déposé le 29 mai 2019, sur les rubriques 3.1.2.0 et 3.1.4.0.
Le dossier fait l'objet de demande de compléments, sur la rubrique 10.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de la buse (ml)	200

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rennemoulin
chemin de Fontenay et Bois
d'Arcy

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 02° 04' 11" Lat. 48° 83' 42"

Point d'arrivée : Long. 02° 04' 38" Lat. 48° 83' 38"

Communes traversées :

Rennemoulin

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Empty text box for project details.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se situe dans une zone humide de classe 3 soit une probabilité élevée de présence d'une zone humide, également recensée dans le SAGE Mauldre. Néanmoins, le fait que la buse sera installée dans une zone anthropisée et ne sera en eau que 10 jours par an justifie l'absence d'étude faune/flore. De plus à l'aval se trouve la zone de renaturation dont le but est précisément de permettre l'expansion des crues et sur laquelle l'impact devrait être limité.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZPS « Etang de Saint Quentin » (n°FR1110025) située à environ 5 km du projet La ZPS « Massif de Rambouillet et zones humides proches » (n°FR1112011) située à environ 8 km.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le ru de Gally draine la plaine de Versailles, qui est pour partie (2650 ha) un site classé par décret du 7 juillet 2000

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sédiments issus du creusement de la berge seront évacués via des filières appropriés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet est susceptible d'être source de bruit. Les nuisances seront réduites par le respect d'un rythme diurne pour les travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet est susceptible d'engendrer des vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour limiter leurs impacts, les travaux devraient se dérouler dans la période la plus favorable : de mai à octobre.
 En phase d'exploitation, le projet n'a qu'un impact positif : celui de limiter les risques d'inondation à Rennemoulin.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale, du fait de son utilisation limitée dans le temps (seulement en période de crue, soit en moyenne 10 jours par an).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Versailles

le,

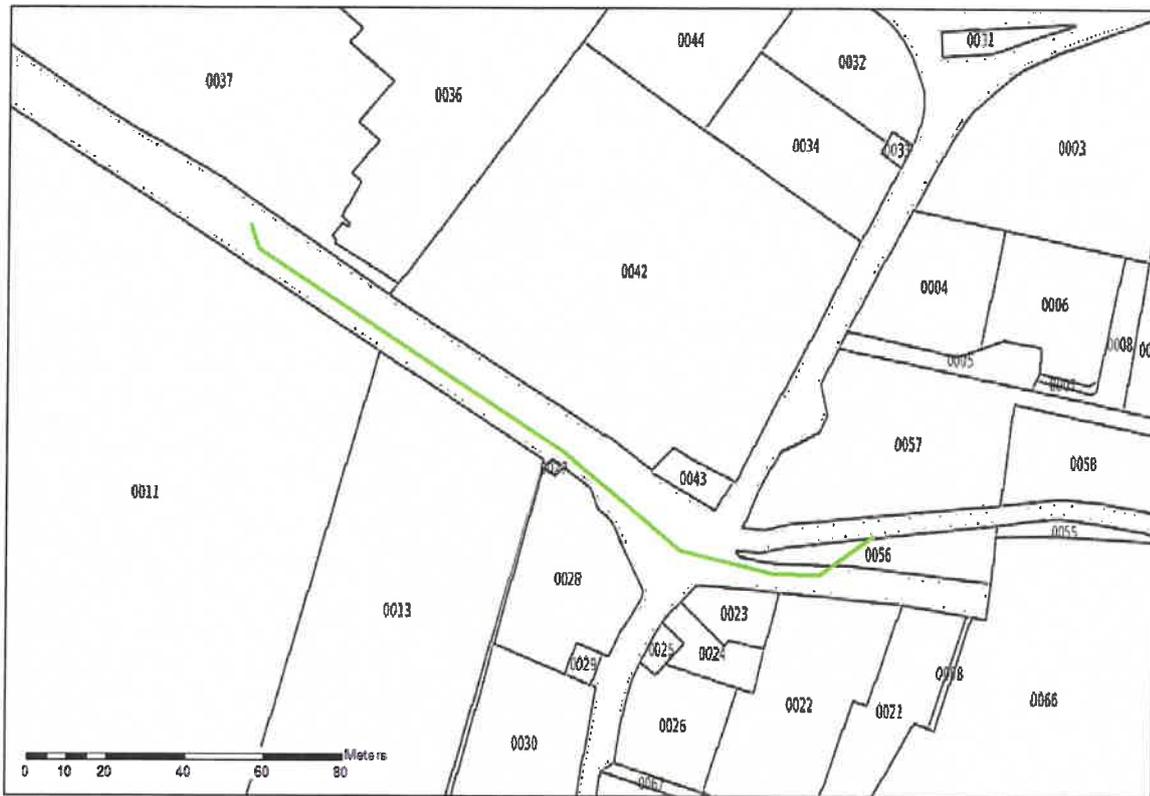
09/06/2021

Signature



Annexe 2 : Plan de localisation

Localisation de la buse sur plan cadastral (en vert)



Localisation de la buse sur orthophoto (en vert)



Annexe 3 : Photos de localisation



Chemin communal sous lequel sera installée la conduite (source : SUEZ CONSULTING)



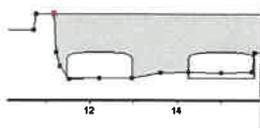
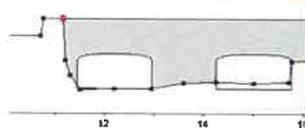
Zones de défluence et confluence avec la buse de décharge – (Les zones indiquées en noir sont à titre indicatif pour localiser le projet. Elles ne sont pas à l'échelle) (source : SUEZ CONSULTING)

Annexe 4 : Plans et justification du projet

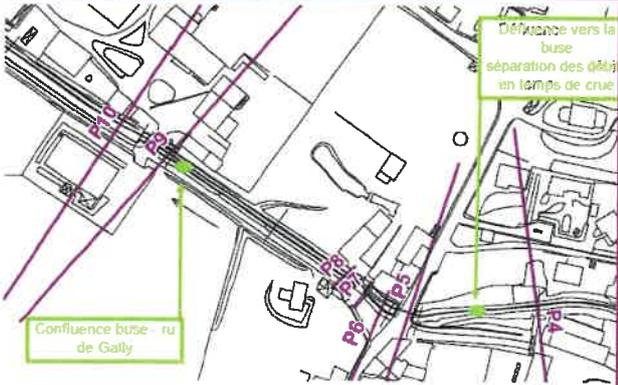
Lors de l'étude hydraulique réalisée pour déterminer les aménagements permettant de supprimer le verrou hydraulique de Rennemoulin, différents aménagements ont été étudiés et simulés.

Des simulations ont été réalisées selon 3 groupes d'aménagement

Groupe 1 : Aménagements sur les ponts de la rue du moulin

			
	Solution 1 : Suppression de la bouchure de l'arche du pont amont		Solution 4 : Suppression de la bouchure de l'arche du pont amont et 2 arches agrandies pour le pont aval
	Solution 5 : Suppression de la bouchure de l'arche et réduction du pilier central du pont amont		
	Solution 2 Une seule grande arche sur le pont amont	Solution 3 : Une seule grande arche pour chacun des ponts	

Groupe 2: Suppression de la bouchure de l'arche pont amont - mise en place d'une buse de décharge

	Diamètre (m)	Radier amont (m NGF)	
Solution 6	1	90	
Solution 7	1.5	90	
Solution 8	2	90	
Solution 9	2	89.8	
Solution 10	2	89.6	

Groupe 3 : Aménagements sur les ponts - la mise en place d'une buse de décharge - abaissement du radier du pont amont.

	Buse de décharge		Ponts	
	Di am ètr e	Rad ier am ont	Aménagements sur les ponts	Radier du pont amont
Solution 11	1.5	89. 2	Supression bouchure de l'arche	88.5
Solution 12	2	89. 2	Supression bouchure de l'arche	88.5
Solution 13	1.5	89. 2	Pont amont : une seule grande arche	88.5
Solution 14	2	89. 2	Pont amont : une seule grande arche	88.5
Solution 15	2	89. 2	Pont amont et aval: une seule grande arche	88.5

Tableau 1. Simulations réalisées selon 15 aménagements différents

Les profils en travers, pour lesquels la différence de hauteur d'eau entre l'état initial et l'état aménagé est présentée dans le tableau ci-après, sont localisés sur la carte ci-dessous :



SC05	P3	P4	P7	P9
Aménagement 1	0.41	0.42	-0.01	-0.12
Aménagement 2	0.72	0.78	0.00	-0.15
Aménagement 3	0.73	0.80	0.23	-0.15
Aménagement 4	0.41	0.42	0.12	-0.12
Aménagement 5	0.45	0.47	-0.01	-0.15
Aménagement 6	0.42	0.44	0.04	-0.11
Aménagement 7	0.44	0.47	0.17	-0.14
Aménagement 8	0.71	0.77	0.44	-0.15
Aménagement 9	0.71	0.77	0.44	-0.20
Aménagement 10	0.88	1.01	0.12	-0.15
Aménagement 11	0.70	0.75	0.16	-0.14
Aménagement 12	0.93	1.10	0.50	-0.15
Aménagement 13	0.90	1.04	0.12	-0.15
Aménagement 14	0.94	1.11	0.29	-0.15
Aménagement 15	0.93	1.10	0.55	-0.15
Maximum	0.94	1.11	0.55	-0.20

Tableau 2 : Différence de cote d'eau entre état initial et état aménagé pour la crue centennale

Ces simulations ont permis d'aboutir aux remarques suivantes :

Les **seules interventions sur les ponts** sont globalement **insuffisantes** pour abaisser significativement la ligne d'eau en crue centennale (solutions 1 à 5). **L'enlèvement de la bouchure rive gauche du pont amont permet cependant un gain intéressant.** Une intervention sur le pont du moulin aval apporte peu de gain au regard des contraintes liées au génie civil.



De plus, une intervention uniquement sur la bouchure du pont amont permet de conserver l'aspect maçonné du pont et sa valeur paysagère et patrimoniale.

Les solutions 6 à 10 intègrent **systématiquement la mise en place d'une buse de décharge de 200 mètres de long et la suppression de la bouchure du pont amont.** Les solutions 9 et 10 sont des tests de sensibilité destinés à évaluer l'influence du calage de la buse en amont (enfouissement progressif de la buse de façon à augmenter le débit en transit).

Ces solutions sont **plus intéressantes** que les solutions intervenant uniquement sur les ponts, mais une **marge de progression existe encore.**



On notera que le calage du radier amont de la buse permet un déversement à partir d'une crue de période de retour 2 ans. Les écoulements en régime hydraulique **jusqu'à des petites crues ne sont donc pas modifiés par l'aménagement.**

Les solutions 11 à 15 combinent systématiquement **(1) la mise en place d'une buse, (2) la suppression de la bouchure du pont amont, (3) l'abaissement du radier en entrée du pont du moulin** (abaissement d'une soixantaine de centimètres, de telle sorte que la cote du radier à l'entrée de l'ouvrage soit égale à la cote du radier à la sortie).

Ces solutions permettent d'obtenir la meilleure efficacité hydraulique. La solution la plus intéressante est la **solution n°12**, qui combine la mise en place d'une buse de diamètre 2.00m, l'abaissement du radier du pont du moulin et la suppression de la bouchure. La solution 15, qui prévoit en plus une modification substantielle des deux ponts (passage à une seule arche) n'apporte pas de plus-value hydraulique significative.

Suite à l'analyse multicritères et à la réalisation des sondages géotechniques, le SMAERG a finalement choisi de considérer l'aménagement présenté dans ce dossier loi sur l'eau. En effet, les aménagements testés dans l'étude hydraulique sur la reprise des ponts étaient difficilement envisageables d'un point de vue technique et paysager (ancienneté des ponts), et très coûteux par rapport au gain hydraulique estimé. La mise en place d'une buse seule et de forme « ovoïdale » a donc été prise en compte.

Annexe 6 : Plan de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches

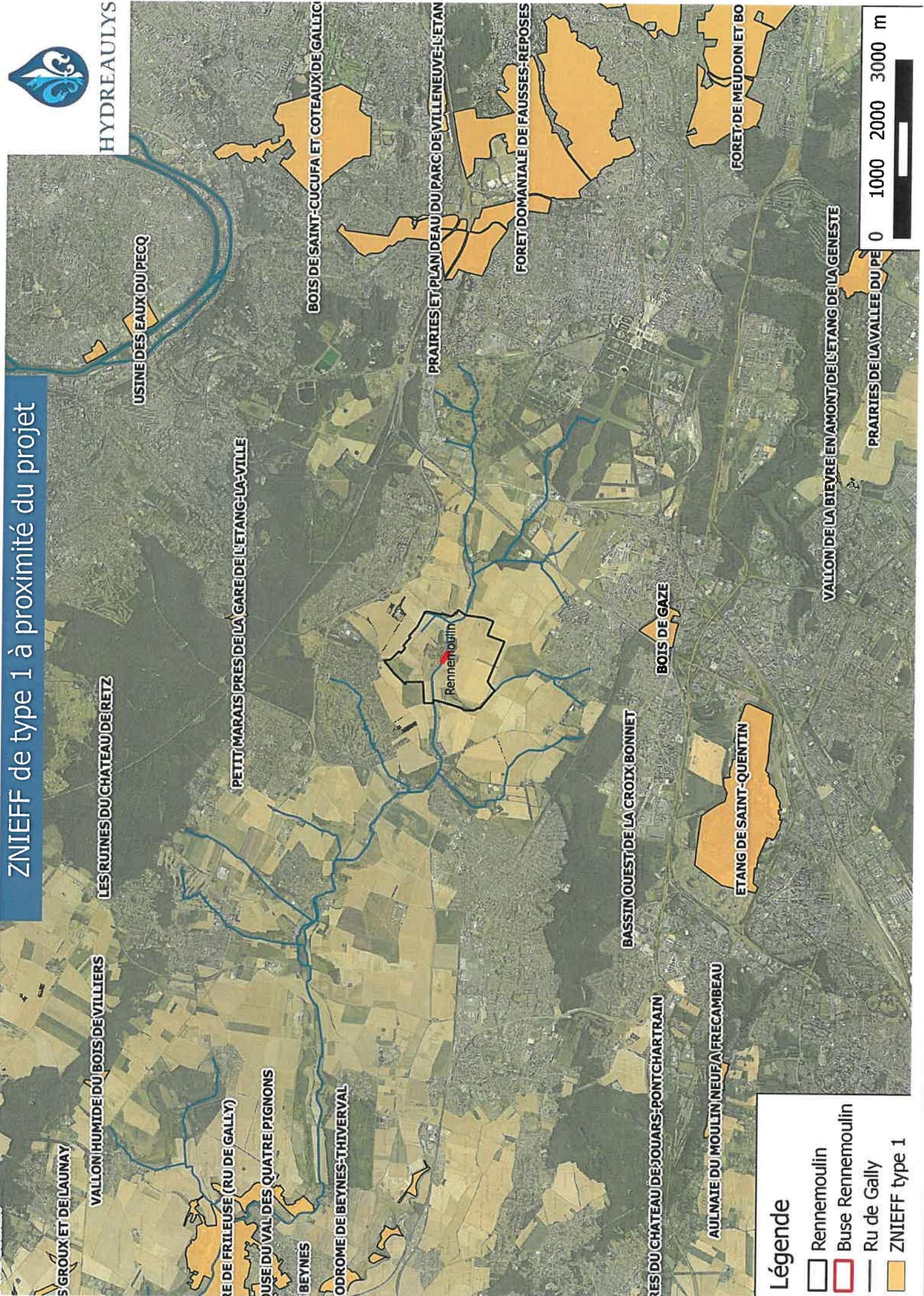
Il n'existe pas de site classé Natura 2000 sur la zone du projet. Les sites recensés les plus proches sont :

- La ZPS « Etang de Saint Quentin » (n°FR1110025) située à environ 5 km du projet ;
- La ZPS « Massif de Rambouillet et zones humides proches » (n°FR1112011) située à environ 8 km ;
- La ZSC « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline » (n°FR1100803) située à environ 10,5 km.

Il n'existe pas de ZNIEFF recensées sur la zone du projet. Les sites recensés les plus proches sont :

- ZNIEFF de type 1 : « Etang de Saint-Quentin » (n°110001469)
- ZNIEFF de type 1 : « Bassin Ouest de la croix Bonnet » (n°110030020)
- ZNIEFF de type 1 : « Bois de Gazé » (n°110020384)
- ZNIEFF de type 2 : « Forêt de Marly » (n°110001361)
- ZNIEFF de type 2 : « Forêt de Bois d'Arcy » (n°110020349).

ZNIEFF de type 1 à proximité du projet



LES GROUX ET DE LAUNAY

VALLON HUMIDE DU BOIS DE VILLIERS

LE DE FRILEUSE (RU DE GALLY)

BOISE DU VAL DES QUATRE PIGNONS

BEYNES

ODROME DE BEYNES-THIVERVAL

LES RUINES DU CHATEAU DE RETZ

PETIT MARAIS PRES DE LA GARE DE L'ETANG-LA-VILLE

USINE DES EAUX DU PECQ

BOIS DE SAINT-CUCUFA ET COTEAUX DE GALLIC

PRAIRIES ET PLAN DEAU DU PARC DE VILLENEUVE-L'ETAN

FORET DOMANIALE DE FAUSSES-REPOSES

BOIS DE GAZE

BASSIN OUEST DE LA CROIX BONNET

ETANG DE SAINT-QUENTIN

RES DU CHATEAU DE JOUARS-PONTCHARTRAIN

AULNAIE DU MOULIN NEUFA FRECAMBEAU

VALLON DE LA BIEVRE EN AMONT DE L'ETANG DE LA GENESTE

PRAIRIES DE LA VALLEE DU PE

FORET DE MEUDON ET BO

Légende

- Rennemoulin
- Buse Rennemoulin
- Ru de Gally
- ZNIEFF type 1



ZNIEFF de type 2 à proximité du projet

MAIN-EN-LAYE



HYDREAULYS

DES ALLUETS ET BOISEMENTS D'HERBEVILLE A FEUCHEROLLES

DE LA MAULDRE ET AFFLUENTS

PARC DE GRIGNON

FORET DE MARLY

Rennemoulin

FORET DE BOIS-D'ARCY

FORETS DOMANIALES DE MEUDON ET DE FAUSSES-REPOSES

FORET DOMANIALE DE VERSAILLES

Légende

Rennemoulin

Buse Rennemoulin

Ru de Gally

ZNIEFF type 2

0 1000 2000 3000 m



Sites NATURA 2000 à proximité du projet



HYDREAULYS



Légende

- Rennemoulin
- Buse Rennemoulin
- Ru de Gally
- ZPS NATURA 2000
- ZSC NATURA 2000

